

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE d'EPS**

Auto-positionnement de l'enseignant sur les compétences professionnelles

Nom :	Prénom :	Date de la dernière inspection :
Établissement d'affectation :		Nom de l'inspecteur :
Grade :	Échelon :	Conseils formulés :

Références :

- **Référentiel de compétences professionnelles (arrêté du 1-7-2013, BOEN n° 30 du 25 juillet 2013)**
- **Document de caractérisation des niveaux des compétences professionnelles en EPS. (Septembre 2015)**

En parallèle du rapport d'activité, nous vous demandons de vous auto-positionner sur les compétences professionnelles de **P1 à P5** ainsi que sur les **Compétences Communes : 1, 3, 6, 9, 10, 14**.

Les autres compétences communes peuvent également faire l'objet d'une réflexion et être mises en avant si vous estimez qu'elles constituent une de vos ressources.

A travers cet auto-positionnement, nous souhaitons vous associer davantage au processus d'évaluation.

Les différents éléments pris en compte pour l'inspection sont explicités à travers la caractérisation des attendus des compétences professionnelles en EPS, ils sont hiérarchisés en 4 niveaux de maîtrise :

A : Compétence très bien maîtrisée qui constitue un point fort de la professionnalité de l'enseignant.

B : Compétence acquise, maîtrisée.

C : Compétence fragile qui doit être travaillée.

D : Compétence non maîtrisée qui crée une difficulté dans l'exercice du métier.

(Les items sont consultables dans le document de caractérisation des compétences professionnelles en EPS)

Nous espérons que cela vous permettra de mieux identifier les leviers de transformation dans vos pratiques pédagogiques pour les rendre encore plus efficaces au service de la réussite de chaque élève.

Cette identification nous permettra par ailleurs d'alimenter la réflexion sur les choix de thématiques en termes de formation professionnelle proposée dans le cadre du PAF.

Le choix d'intégrer plus clairement encore les compétences professionnelles dans l'évaluation des enseignants marque notre volonté d'être en cohérence avec toutes les préconisations actuelles sur l'évaluation.

La démarche se veut constructive, au service d'une meilleure connaissance de soi professionnelle et dans l'optique d'une contractualisation des axes de progrès et/ou d'approfondissement.

Elle place donc l'inspection dans une triple logique, de pilotage pédagogique, de gestion et d'accompagnement des enseignants, de conseil et de formation.

Compétences communes à tous les professeurs

	Niveau d'acquisition			
	A	B	C	D
P.1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
P.2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
P.3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
P.4 Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
P.5 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				

REMARQUES ET OBSERVATIONS DE L'ENSEIGNANT :

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :

	Niveau d'acquisition			
	A	B	C	D
CC1 Faire partager les valeurs de la République				
CC6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				
CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier				
CC10 Coopérer au sein d'une équipe				
CC14 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
Autres Compétences Communes du référentiel mises en avant par l'enseignant : Précisez :				
Précisez :				
Précisez :				
Précisez :				
Précisez :				
Précisez :				
Précisez :				
Précisez :				
REMARQUES ET OBSERVATIONS DE L'ENSEIGNANT :				

Date de l'auto-positionnement :
Nom et signature de l'intéressé(e),